



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

17 MAI 2024

Service Courrier

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

VILLE DE SAINT NAZAIRE
DPU - Unité Autorisations du Droit des Sols
CS 40416
44606 SAINT NAZAIRE CEDEX

Service régional de l'archéologie Pays de la
Loire

Affaire suivie par :
Guillaume VARENNES
02 40 14 23 21

guillaume.varennnes@culture.gouv.fr

Références : PC04418424T0083-3

À l'attention de Mme CRON,

NANTES, le 14/05/2024

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-NAZAIRE (LOIRE-ATLANTIQUE), 2024 - Place du 8 et 11 Mai 1945 (Parking en
élévation) - Domaine Public
PC04418424T0083
Votre courrier du 25 avril 2024
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 29 avril 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie

IBR

Isabelle BOLLARD-RAINEAU